

AVIS DE CONSULTATION N° 001./DCE/MINESUP/SIGAMP/CIPM/2025 DU ...2.6.MARS...2025..... PASSE SELON LA PROCEDURE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°01021-25/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSP/CEA7/TMS DU 18 FEVRIER 2025 POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'UNIVERSITE ENTREPRENEURIALE.

1. Objet de l'Avis de consultation

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30), visant la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté, le Gouvernement ambitionne de permettre au Cameroun de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2035.

En matière d'éducation, ce secteur est crucial pour le développement socioéconomique, reposant non seulement sur le savoir, mais aussi sur le savoir-faire. Les universités doivent se réformer pour appuyer le développement, en réponse aux mutations socioéconomiques mondiales. Le chômage des diplômés, dans les pays développés et en développement, témoigne de la nécessité de cette réforme.

Le Système d'Enseignement Supérieur au Cameroun fait face à des défis majeurs, notamment le coût croissant de la formation du capital humain. L'Etat, principal financier du secteur, est rejoint par la coopération internationale, les entreprises et les familles. Les universités doivent réduire les taux d'échecs, augmenter le nombre de diplômés et améliorer leur insertion professionnelle.

La Loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 23 juillet 2023 permet désormais aux universités d'intervenir dans le secteur entrepreneurial. Elles peuvent créer des entreprises pour résoudre des problèmes sociaux et soutenir le développement. Cela s'inscrit dans le cadre de la Nouvelle Gouvernance Universitaire promue par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, soutenue par le Chef du Gouvernement, Dr Chief Dion NGUTE, et mise en œuvre par le Ministre d'Etat Ministre de l'enseignement supérieur, Pr Jacques FAME NDONGO.

À ce titre, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur lance un avis d'appel d'offres pour élaborer la stratégie de mise en œuvre de l'université entrepreneuriale.

2. Consistance des prestations

Les missions du consultant de façon non exhaustive consistent en la réalisation des activités détaillées dans les TDR, notamment de:

- ✓ faire une recherche documentaire relative à la mise en œuvre de la politique de l'université entrepreneuriale ;
- ✓ élaborer un cadre normatif pour l'opérationnalisation de l'Université-entreprise ;
- ✓ concevoir un plan de développement de l'entrepreneuriat universitaire en fonction des besoins de l'économie nationale et des spécificités des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur ;
- ✓ fixer un plan de développement de l'entrepreneuriat universitaire adaptée à la Vision 2035 sous le prisme de la SND 30 ;
- ✓ définir le cadre logique favorable à l'optimisation de l'entrepreneuriat universitaire en faisant ressortir le rôle des parties prenantes, le coût, les mécanismes de suivi-évaluation ;
- ✓ formuler des recommandations notamment en ce qui concerne la diversification des sources de financement, la mutualisation des ressources et la valorisation des produits et services issus de l'université entrepreneuriale.

3. Allotissement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont exécutées en un (01) lot. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DCE.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trente millions (30 000 000) FCFA.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINESUP de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°59 18 118 06 340010 361319 461.

6. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur pour la réalisation des prestations objet du présent dossier de consultation est de soixante (60) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

7. Participation et origine

La participation au présent dossier de consultation est restreinte aux candidats suivants, pré-sélectionnés par le Maître d'Ouvrage. Il s'agit de :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1	GLOBAL SPACE Consulting Ltd	B.P: 87 Yaoundé Tel : (+237) 677 10 74 72, n°RCCM : RC/YAO/2012/B/229, NIU : M041412129807Z
2	Ets LA RELEVE SARL	B.P: Yaoundé Tel : (+237) 690 11 00 11, n°RCCM : RC/YAO/2021/A/2067, NIU : P019716228974U
3	Ets SUPERLATIF	B.P: Yaoundé Tel : (+237) 690 86 90 27, n°RCCM : RC/YAO/2021/A/2802, NIU : P089018526964H

8. Mode de soumission

Le mode de soumission hors ligne, est le seul retenu pour la présente consultation.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main et timbré au tarif en vigueur, d'un montant de six cent mille (600 000) fcfa valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, constituée à 100% et consignée en numéraire à la Caisse de Dépôts et Consignation (CDEC).

Le soumissionnaire peut également solliciter le cautionnement auprès d'un établissement financier agréé dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO. Ledit établissement devra approvisionner un compte de la CDEC suivant le barème défini plus haut et transmettre à cette dernière le cautionnement émis, l'avis de crédit et la demande de consignation y relative. En retour, la CDEC délivre et transmet à l'établissement financier, le récépissé de consignation dès réception de la liasse documentaire ci-dessus mentionnée.

Le Maître d'Ouvrage et la Commission de Passation des Marchés doivent s'assurer que le cautionnement présenté dans le cadre du présent appel d'offres soit constitué des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignation délivrés par la CDEC.

L'absence du cautionnement de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Dossier de consultation en version physique peut être consulté auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur, porte 1403, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel n°2, téléphone : 222 22 68 21, dès signature du présent avis.

11. Acquisition du Dossier de Consultation des Entreprises

La version physique du dossier peut être obtenue auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur, porte 1403, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel n°2, dès signature du présent avis.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 05 (cinq) exemplaires dont un (01) original et 04 (quatre) copies marquées comme telles, devra parvenir au plus tard le 24 AVR 2025 à 13 heures précises, heure locale à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Service des Marchés Publics et devra porter la mention :

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence du cautionnement de soumission délivré par un organisme ou une institution financière de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en deux (02) temps.

L'ouverture des pièces administratives et offres techniques aura lieu le 24 AVRIL 2025.....à 14 Heures par le Comité Ad hoc dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Enseignement Supérieur, sise au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel n°2.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu au moins la note technique qualificative de soixante-dix (70) points sur 100 seront ouvertes par le même Comité.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de consultation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par le Comité Ad hoc, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

15.1.1 Général

- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée;
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;
- les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées.

15.1.2 Pièces administratives

- l'absence du cautionnement de soumission acquitté à la main et timbré au tarif en vigueur à l'ouverture des plis délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre chargé des finances, à émettre les cautions dans le domaine des marchés publics d'un montant de 600 000 (six cent mille) FCFA;
- la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission).

15.1.3 Offre Technique

- une note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur 100;
- l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant

les trois (03) dernières années.

15.1.4 Offre financière

- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière;
- l'absence de l'une des pièces de l'offre financière ci-dessous :
 - o la lettre de soumission timbrée datée et signée ;
 - o le bordereau des prix unitaires, paraphé et rempli de manière lisible ;
 - o le détail estimatif, daté et signé ;
 - o le sous-détail de prix pour les prix à corriger ;
- l'absence de l'offre financière témoin.

NB 1 : La non satisfaction d'un seul des critères ci-dessus entraîne l'élimination de l'offre évaluée.

NB 2 : Les rabais ne sont pas autorisés dans le cadre de cette consultation.

15.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront sur:

N°	Critères	Nombre de points/100
I	Présentation générale des offres	03
II	Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires	15
III	Méthodologie proposée en adéquation avec les TDR	20
IV	Qualification et compétence des experts	55
V	Capacité financière	02
VI	Moyens logistiques	03
VII	Preuves d'acceptations des conditions de la lettre commande	02

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur 100 seront admises à l'analyse financière.

16. Attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669/677 00 61 10 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, Service du Matériel et de la Maintenance, porte 1441, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, tel : 222 22 66 90, dès signature du présent avis au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur



Copies :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- Président CIPM-MINESUP (pour information)
- Affichage (Chrono)
- SIGAMP-MINESUP (pour archivage).

Jacques Orlamie Ndongo